



Réunion de bureau
-
22 janvier 2013
Espace Jeanne Champillou, Olivet

| <i>Etaient présents</i> | | |
|--------------------------------|--|---|
| M. Hugues SAURY | Conseiller Général /Président de la CLE | Conseil Général |
| M. Michel ROQUES | Elu / Vice-président de la CLE | AggLO |
| M. Jean-Claude HENNEQUIN | Adjoint au Maire | Saint-Pryvé-Saint-Mesmin |
| Mme Anne d'AUX | Conseillère déléguée | Orléans |
| M. Jean-Marc GIBEY | Maire | Jargeau |
| M. Jean-Luc BRINON | Conseiller municipal | Tigy |
| M. Benoît LAMBERT | Agriculteur | Chambre d'Agriculture |
| M. Jean-Claude BENNERY | Président | ASRL |
| M. Maurice DUBOIS | Président | Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Loiret |
| Mme Aurélie PRINGOLLIET | Chargée de mission politique de l'eau | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL) |
| M. Jean-Luc GOUBET | Chef de service | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| <i>Etaient excusés</i> | | |
| M. Patrick RABOURDIN | Président / Vice- président de la CLE | SIBL |
| M. Jean-François CHAUVET | Chef du service eau, environnement et forêt | Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT) |
| M. Cyrille RENARD | Président | APSL |

Personnes présentes en appui technique :

| | | |
|---------------------|---|---------------------------------|
| Mme Carine BIOT | Animatrice CLE | Etablissement public Loire |
| M. Stéphane THAUVIN | Garde-rivière | ASRL |
| M. Franck PARE | Inspecteur de Salubrité du Pôle Environnement Hygiène | ville d'Orléans |
| Mme. Mélanie HOVAN | Conseillère environnement | Chambre d'Agriculture du Loiret |

Ordre du jour :

1. Travail sur le CCTP de l'étude pollutions diffuses
2. Actions 2013 espèces invasives
3. Avis de la CLE sur les questions importantes du SDAGE
4. Points divers

M. Hugues SAURY, Président de la CLE ouvre la séance du bureau à 18h00 et présente ses vœux à l'assemblée.

1. Travail sur le CCTP de l'étude pollutions diffuses

Un calendrier de travail est présenté par l'animatrice prévoyant une validation du CCTP en CLE du 10 avril, un démarrage de l'étude en septembre 2013 pour une durée de 16 mois.

La durée de 16 mois est discutée. Pour rappel, l'étude BAC conduite par la Ville d'Orléans sur environ un quart du territoire du SAGE a duré un an, ainsi vu la surface à prospecter la durée de 16 mois n'est pas forcément surévaluée. De plus la problématique sur le BAC concernait essentiellement les eaux souterraines, alors que cette étude traitera plutôt des eaux superficielles.

Cependant si l'on souhaite être opérationnel et engager des actions dès 2015 sur cette thématique, il faudra que le prestataire soit en mesure de fournir des pistes d'actions dès la fin du dernier semestre 2014.

2. Actions 2013 – Espèces invasives

L'animatrice indique qu'elle avait proposé au SIBL de réfléchir quant à l'accueil potentiel d'un stagiaire sur les espèces invasives du fait de ses compétences et de sa connaissance du terrain. Cependant, le Président a estimé que sa structure n'était pas en mesure de l'accueillir à cause des contraintes d'encadrement que cela engendre.

L'animatrice demande en séance si d'autres structures seraient éventuellement intéressées par cet accueil, en précisant que l'Ep Loire a de son côté la possibilité de l'accueillir car les autres services de l'Etablissement ne prennent pas de stagiaires pour 2013.

Il est convenu par les membres que l'Ep Loire est la structure la plus à même d'accueillir le stagiaire compte-tenu des conditions matérielles possibles (bureau, ordinateur, logiciel SIG...), cependant la question de l'encadrement est très importante.

Le stagiaire sera suivi par l'animatrice mais celui-ci travaillera également en étroite collaboration avec les structures du terrain (ASRL, SIBL, APSL...) et se créera un réseau de contacts (conservatoire botanique, conservatoire des espaces naturels, IRSTEA...) afin de répondre au mieux aux objectifs du SAGE. Une collaboration pourra également être trouvée avec le stagiaire qui sera accueilli par LNE et qui travaillera sur la Loire. La question de l'intégration des problématiques de l'île Charlemagne.

Les conditions telles que la rémunération est évoquée, un stagiaire de niveau bac+5 est rémunéré 436 euros/mois, ce sont les conditions légales. Cependant afin de faciliter la venue d'un stagiaire, la mairie d'Olivet propose de se renseigner sur le prêt d'un hébergement.

La fiche de poste est présentée. L'Agence de l'Eau peut financer ce stage à hauteur de 70 %, les missions devront cependant être un peu plus développées. Le recrutement sera lancé dans les plus brefs délais.

3. Avis de la CLE sur les questions importantes du SDAGE

L'animatrice présente le cadre et l'objectif de cette consultation (cf power-point). La CLE est consultée sur 4 questions importantes.



4 questions importantes retenues



Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?



Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?



Quantité d'eau

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?



Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et pour demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

L'objectif de ces questions importantes et de cette consultation est de faire émerger les dispositions du futur SDAGE dans différents domaines. Cela permet de remettre à plat les différentes thématiques mais aussi d'en faire émerger de nouvelles par exemple la pollution médicamenteuse, le changement climatique, la continuité écologique, qui n'apparaissent pas forcément dans les précédents SDAGE.

Un membre fait remarquer que le travail sur les questions importantes obtiendra sans doute un consensus aisé, les vrais débats interviendront plutôt lors des phases suivantes et lorsque la question des moyens apparaîtra.

Est-ce qu'un bilan est réalisé sur la mise en œuvre du SDAGE précédent ?

Oui avant l'étape des questions importantes un bilan est réalisé, cela permet de redistribuer les objectifs environnementaux et notamment les objectifs d'atteinte du bon état 2021 et 2027 pour les masses d'eau qui n'auront pas atteint le bon état en 2015.

Le power-point détaille quelles sont les questions importantes et quelles sont les pistes d'actions identifiées.

Afin de recueillir les avis de chacun il va être demandé aux membres de la CLE de remplir le questionnaire qui leur a été adressé lors de la transmission du compte rendu de la CLE du 11 décembre 2012 et de le renvoyer soit par scan, soit par courrier à l'animatrice pour qu'elle regroupe les avis de chacun et puisse préparer une proposition d'avis.

L'envoi des relevés des échanges ayant eu lieu à Tours vous sera transmis afin que cela puisse donner des idées de réflexion.

L'avis qui nous est demandé est le suivant :

- Etes-vous d'accord avec les questions identifiées par le Comité de Bassin ?
- Y-a-t-il d'autres questions importantes pour aller vers le bon état des eaux ?
- Etes-vous d'accord avec les pistes d'action proposées pour répondre à ces questions ?
- Certaines pistes sont-elles plus importantes que d'autres ?
- Faut-il explorer d'autres pistes ?

Ces questions sont posées à la CLE par rapport aux enjeux du SAGE mais il est également possible de répondre à l'enquête de manière individuelle et personnelle.

4. Points divers

Evolution des prélèvements depuis 14 ans sur le territoire du SAGE

Les chiffres ont pu être obtenus auprès de l'Agence de l'Eau, ceux-ci ne regroupent que les prélèvements soumis à autorisation et déclaration (eau potable, industriels et agriculteurs) et ne concernent donc pas les prélèvements des particuliers dont l'impact n'est pas mesurable. La moyenne annuelle sur ces 14 années est de 24 M° de m3 avec des variations annuelles fortes.

Si l'on zoome sur l'alimentation en eau potable, on remarque une augmentation jusqu'en 2006 (excepté 2005) puis une baisse à partir de 2007 avec une stabilisation en-dessous de la barre des 12 millions de m3.

Madame d'Aux indique que les forages de la Saussaye seront en service en juin ou juillet 2013.

Une nouvelle diminution sera visible à partir du deuxième semestre de 2013.

Un participant évoque la pollution de la nappe au niveau de la zone de la Saussaye, les nouveaux captages de la ville d'Orléans ne sont pas en danger puisque le panache s'étend vers l'ouest, par contre dans 30 ans, certains forages notamment ceux d'Olivet pourront être menacés par cette pollution. L'animatrice ayant assistée à la réunion de présentation sur ce sujet propose de transmettre aux membres de la CLE le compte-rendu de ladite réunion.

Il est également fait état des prélèvements du Parc Floral. Ceux-ci ont lieu directement dans l'Abîme, ils ont diminué de 50 % en 2011 et 2012 en raison de deux principaux facteurs : les arrêtés sécheresse et la mise en place d'un système de goutte-à-goutte.

M. Bennery fait remarquer que d'une manière générale, les prélèvements ont diminué sans doute dû à une certaine prise de conscience collective. La prise de conscience est peut-être également économique.

Un membre demande à quoi est due la baisse des prélèvements AEP en 2005 ? La ville d'Orléans indique qu'elle pourra se renseigner. Les chiffres montrent également une forte baisse de l'utilisation du Bouchet en 2005 et 2006, et il aimerait en connaître la cause

Concernant les forages agricoles, les variations annuelles sont beaucoup plus importantes étant dues principalement aux aléas climatiques, la sécheresse de 2003 ressortant bien par exemple. Ainsi les prélèvements peuvent varier d'environ 6 M° de m3 à 13 M° de m3.

Cependant aucune tendance à la hausse ou à la baisse n'est détectable, la moyenne est située aux alentours de 9.5 millions de m3.

Pour conclure sur l'ensemble des prélèvements, il ne ressort pas de tendance particulière à la hausse comme à la baisse, les variations étant principalement calquées sur les variations des prélèvements agricoles.

Test de nouvelles hypothèses par M. Binet.

L'animatrice propose de tester 2 nouvelles hypothèses

L'impact des prélèvements agricoles sur la ressource en période d'étiage et la sensibilité du modèle afin de voir s'il est nécessaire ou non de mettre à jour la carte piézométrique datant de 1966.

La question de la méthode concernant la première hypothèse est posée car les agriculteurs déclarent une fois par an leurs prélèvements et ils ne voient pas comment le chercheur pourrait faire pour obtenir les chiffres de prélèvements à l'étiage. Il est conseillé à M. Binet de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture afin de connaître les pratiques d'irrigation.

Restitution des échanges suite aux rencontres avec l'Agence de l'Eau et la Région Centre

La Région souhaiterait la mise en place d'un contrat ambitieux regroupant l'ensemble des thématiques du SAGE (même celles non financées par la Région) et plusieurs maîtres d'ouvrage.

L'Agence a l'habitude de travailler en général sous forme d'un contrat monothématique (milieux naturels, pollutions diffuses) avec un maître d'ouvrage.

M. Saury pense que contrat global permet une lecture plus facile des enjeux et évite de démultiplier les procédures.

Mme D'Aux s'inquiète également de la multiplication des contrats et fait référence au contrat territorial de la ville d'Orléans sur la thématique des pollutions diffuses sur le territoire du BAC. Celui-ci sera bien sûr pris en considération lors de l'élaboration du futur contrat mais il est encore trop tôt pour en définir les modalités.

Un point est fait sur la problématique des SPANC, l'assainissement non collectif représentant un enjeu du SAGE. L'assainissement non collectif au-delà de la problématique de la qualité des eaux est selon un membre aussi un problème social car la mise aux normes peut coûter extrêmement chère (jusqu'à 15-20 000 euros). Cependant, des efforts doivent aussi être fait par les particuliers car les doses de nitrates en sortie d'installation sont importantes.

A noter que les actions inscrites dans le contrat territorial ouvrent droit aux financements de l'Agence de l'Eau.

Un des problèmes récurrents du SAGE reste l'assainissement des eaux pluviales.

L'Agence de l'Eau précise qu'elle peut apporter des subventions pour tout ce qui est traitement ou prétraitement.

Un membre fait remarquer qu'il reste également des problèmes d'assainissement collectifs avec notamment des problèmes sur les réseaux

Actuellement un audit est réalisé pour le compte de l'Agglo par la SAUR sur le branchement des eaux usées. Le problème principal avec ces thématiques restent les coûts énormes. La première tranche de travaux de l'Agglo est fixée à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

La définition des compétences de chacun entre les communes, l'Agglo et le Département apparaît également comme très importante.

La prochaine étape dans la construction de ce futur contrat territorial est le 2 avril prochain, l'animatrice invite les membres intéressés à y participer. Cette réunion regroupera les principaux financeurs (Agence de l'Eau, Région, Conseil Général). Il est important que les autres acteurs soient présents également, notamment l'Agglo.

L'objectif de la réunion sera de fixer un calendrier et de décider des grandes thématiques à inclure au sein du contrat.

Enquête Synergies

Celle-ci touche à sa fin et quelques diapositives présentent les pistes d'action pour faciliter le passage en œuvre du SAGE.

Le bureau d'études se propose de venir échanger avec le bureau de la CLE sur ces pistes d'actions.

D'autres points divers sont présentés


- l'APSL souhaite présenter en CLE le projet qu'elle conduit actuellement sur le bras de Bou.
- Un courrier co-signé LNE et SAGE va être envoyé pour inciter les communes du SAGE ne l'étant pas encore à s'engager dans l'opération « 0 pesticide ». M. Brinon fait remarquer qu'à Tigy l'opération n'a pas pris (employé communal non motivé) et que c'est difficile de la faire valoir par la suite auprès des particuliers. Par contre sur certaines communes, comme Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, l'opération remporte un grand succès.
- site internet et logo : l'animatrice informe les membres qu'un stagiaire communication sera présent à l'Ep Loire durant 4 mois et l'une de ses missions sera de construire le site internet du SAGE. Cependant pour construire le site, le stagiaire aura besoin de lignes directrices au niveau esthétique, or le SAGE pour le moment dispose d'un logo assorti de droits d'auteurs. Un devis va être présenté par le créateur pour le rachat des droits. Sinon il existe également la solution de la création d'un nouveau logo, est-ce que dans les contacts des membres ou dans les services communication des communes, il ne serait pas possible de faire créer un logo pour le SAGE ? Cependant les membres doivent indiquer des lignes directrices pour la création du nouveau logo.

Calendrier :

- 13 février : bureau (à confirmer selon ODJ sinon tout début avril)
- 2 avril : réunion sur le contrat territorial
- 5 avril : visite du barrage de Villerest
- 10 avril : séance plénière de la CLE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Saury clôture la séance à 19h50.

Hugues SAURY



**Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**